

MAIRIE de la Paroisse

ARRONDISSEMENT DE Boulon

Du Jour Jullier an mil huit cent cinquante, à huit heures du matin

ACTE DE DECED d'Marie Josephine Vidal

le jeune homme âgé de 21 ans, né à la Paroisse, décédé

à 21 heures du matin, profession

n° 15

département du Var, agé de 21 ans, né à la Paroisse

fille de Vincent André Vidal, époux de Vincent de Boulon, domicilié à la Paroisse

Commune de la Paroisse

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Louis Garnier

âge de 50 ans, profession d'agriculteur, domicilié à la Paroisse

qui a dit être âgé de 50 ans, profession d'agriculteur, domicilié à la Paroisse

domicilié à la Paroisse, agé de 50 ans, profession d'agriculteur

Et ont, les déclarants, signé, et ont été reconnus par moi, le sieur Louis Garnier,

Constater, suivant la loi, par moi, le sieur Louis Garnier,

de la Paroisse, remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants, après en être assuré de leur

Garnier

Garnier

MAIRIE de la Paroisse

ARRONDISSEMENT DE Boulon

Du Jour Jullier an mil huit cent cinquante, à deux heures du jour

ACTE DE DECED d'Marcelin Marin

le jeune homme âgé de 21 ans, né à la Paroisse, décédé

à 21 heures du matin, profession

n° 16

département du Var, agé de 21 ans, né à la Paroisse

fille d'Jean Joseph Marin, époux de Jean de Boulon, domicilié à la Paroisse

et de Marie Clara Monnard, domiciliée

en cette Commune de la Paroisse

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Jean Louis Monnard

âge de 50 ans, profession d'agriculteur, domicilié à la Paroisse

qui a dit être âgé de 50 ans, profession d'agriculteur, domicilié à la Paroisse

domicilié à la Paroisse, agé de 50 ans, profession d'agriculteur

Et ont, les déclarants, signé, et ont été reconnus par moi, le sieur Jean Louis Monnard,

Constater, suivant la loi, par moi, le sieur Jean Louis Monnard,

de la Paroisse, remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants, après en être assuré de leur

Monnard

Monnard

Monnard

MAIRIE de la Paroisse

ARRONDISSEMENT DE Boulon

Du Jour Jullier an mil huit cent cinquante, à cinq heures du soir

ACTE DE DECED d'Marie Josephine Bonard

le jeune homme âgé de 21 ans, né à la Paroisse, décédé

à 21 heures du matin, profession

n° 17

département du Var, agé de 21 ans, né à la Paroisse

fille de Vincent André Bonard, époux de Vincent de Boulon, domicilié à la Paroisse

et de Marie Angèle Bonnard, domiciliée

en cette Commune de la Paroisse

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Vincent Bonard

âge de 50 ans, profession d'agriculteur, domicilié à la Paroisse

qui a dit être âgé de 50 ans, profession d'agriculteur, domicilié à la Paroisse

domicilié à la Paroisse, agé de 50 ans, profession d'agriculteur

Et ont, les déclarants, signé, et ont été reconnus par moi, le sieur Vincent Bonard,

Constater, suivant la loi, par moi, le sieur Vincent Bonard,

de la Paroisse, remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants, après en être assuré de leur

Bonard

Bonard

MAIRIE de la Paroisse

ARRONDISSEMENT DE Boulon

Du Jour Jullier an mil huit cent cinquante, à deux heures du jour

ACTE DE DECED d'Josephine Magdeleine Bonard

le jeune homme âgé de 21 ans, né à la Paroisse, décédé

à 21 heures du matin, profession

n° 18

département du Var, agé de 21 ans, né à la Paroisse

fille de Jean Joseph Bonard, époux de Jean de Boulon, domicilié à la Paroisse

et de Marie Clara Monnard, domiciliée

en cette Commune de la Paroisse

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Jean Louis Monnard

âge de 50 ans, profession d'agriculteur, domicilié à la Paroisse

qui a dit être âgé de 50 ans, profession d'agriculteur, domicilié à la Paroisse

domicilié à la Paroisse, agé de 50 ans, profession d'agriculteur

Et ont, les déclarants, signé, et ont été reconnus par moi, le sieur Jean Louis Monnard,

Constater, suivant la loi, par moi, le sieur Jean Louis Monnard,

de la Paroisse, remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants, après en être assuré de leur

Monnard

Monnard

Monnard